Image not found or type unknown

besoin de conseils pour obtenir des justificatifs.

Par **herby78**, le **06/10/2010** à **16:45**

Bonjour,
je viens de recevoir ce jour une copie de la requete envoyée au tribunal de grande instance par mon ex conjointe, elle y stipule que je ne m’occupe pas de fils alors que depuis qu’il va a la creche je m’en occupe chaque matin : je le prepare , donne le petit dejeuner et l’enmène chez la nourrice et ensuite je vais le chercher chaque soir: je dois signer une fiche chaque jour chez la nourrice, cela pourrait apporter une preuve mais selon le service de la ptite enfance de ma ville, c est interne a la creche et on ne peut me delivrer les copies: comment faire pour prouver que je m’occupe bien chaque jour de mon fils et prouver que c est moi qui m’en occupe pour l’enmener et ramener de chez la nourice.
Avec cela sur la requete mon ex conjointe demande une garde 1 weekend sur 2 comme c était convenu.

Merci d‘avance

Par **Domil**, le **06/10/2010** à **18:05**

C'est à elle de prouver que vous ne vous en occupez pas.
Envoyez-lui ou à son avocat, une LRAR, exigeant d'avoir copie dans des délais raisonnables avant l'audience, tous les documents qu'elle compte produire pour prouver ses allégations (ne dites rien d'autre, ce n'est pas le lieu pour vous défendre)

Par **herby78**, le **06/10/2010** à **21:45**

merci pour votre réponse j'attends tout de meme un retour sur le courrier que j'ai envoyé a la mairie afin de voir réèllement s'ils ne sont pas d 'accord pour me faire une copie de ces fiches avec ma signature, en fait nous ne prenons pas d avocat nous sommes d accord sur la garde, et pour le montant souhaitons qu'il soit defini par le juge.J'avais meme préparé cette lettre qu'on a vérifié ensemble indiquant en details le mode de garde souhaité mais a refusée de la signer et me reconfirme qu'elle la signera uniquement devant le juge (en parallele c est elle qui avait envoyé une requete au juge sans m'en informer et a indiqué comme mode de garde 1 weekend sur deux + moitié des vacances scolaires sur cette meme requete en précisant ds

les commentaires qu'elle était seule a s'occuper de sa fille...

vraiment pressé d'en finir avec cela,

cdlt

Par **Domil**, le **07/10/2010** à **00:36**

Elle est seule au sens qu'elle a l'enfant à la maison et qu'elle vit seule.

N'acceptez surtout pas la formulation "1 WE sur deux et la moitié des vacances scolaires" c'est un nid à problème
1er, 3eme et 5ème WE de chaque mois (1 WE sur deux, ça ne veut rien dire, c'est la bagarre pour déterminer si le WE après les vacances c'est à lui ou à elle par exemple)
1ere moitié les années impaires, 2ème moitié les années paires (ou alors fixez les mêmes tous les ans, si ça correspond mieux au contexte de la famille)
Voyez avec les jours fériés aussi
Faites préciser sur le jugement :
- qui vient chercher, qui amène, qui ramène, à quel endroit, plages horaires, jour exact ("le vendredi entre 16 et 18h, au domicile de la mère" par exemple)
- idem pour les vacances : dernier jour d'école à entre .. ou 1er jour des vacances

Vous ne pouvez pas imaginer les soucis tournant au drame parce que ce n'est pas précis.

Par **herby78**, le **07/10/2010** à **06:51**

bonjour,
dans cette lettre que nous avions préparé et qu'elle souhaite signer devant le juge tout était détaillé :week end pair chez le pere, heure a laquelle je viens récupérer et amène le petit, fete de fin d'année....
pour cette convocation est t il nécessaire d'avoir des courriers de proches confirmant par exemple que je m'occupe bien de mon enfant ou confirmant également que c'est moi qui gérait l'appartement etc...car tout mes proches , amis savent comment je suis avec mon fils, que je m'en occupe chaque jour etc...

merci

Par **Domil**, le **07/10/2010** à **13:33**

Je ne comprends pas votre problème. Vous êtes d'accord tous les deux sur les modalités de garde, si j'ai bien compris
Demandez-vous la résidence exclusive ou alternée ?

N'acceptez pas les WE pairs, car il n'y a que deux WE pairs dans le mois, tandis que de

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

temps en temps, il y a 3 WE impairs dans le mois

Par **herby78**, le **07/10/2010** à **14:59**

nous sommes d accord sur les modalités de garde mais du fait que dans cette requete envoyée au juge elle indique que je ne m'occupe pas de mon fils je commence a perdre confiance en elle, ok pour les weekend je vais modifier ce courrier et indiquer la reésence les weekend impair chez le pere.
la mere aura la garde exclusive pour moi ce sera donc les weekend impair.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés